

Conseil National Elargi du SNETAA (7 mai 2009) : Motion LAICITE

Le Conseil National Elargi du SNETAA-EIL réuni à Ronces les Bains du 4 au 7 mai 2009 constate que les attaques contre l'école publique laïque se font de plus en plus fortes aussi bien frontalement qu'insidieusement.

Ces attaques s'appuient sur les discours successifs du Président de la République, qui, en rupture avec sa fonction de chef de l'Etat, orchestre le retour du religieux dans tout l'espace public :

- il dévalorise délibérément l'école publique laïque et ses maîtres en affirmant : « dans la transmission des valeurs l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie » instaurant ainsi une hiérarchie odieuse aux relents passéistes;
- il prend le risque de relancer la guerre scolaire en incitant les écoles confessionnelles à s'implanter dans les banlieues : *« Partout où vous agirez, dans les banlieues, dans les institutions, auprès des jeunes, dans le dialogue interreligieux, dans les universités, je vous soutiendrai »*;
- il remet en cause les principes de laïcité en proposant une « laïcité positive », définie en réalité par Benoît XVI en 2005 et qui favorise le développement de l'enseignement catholique aux frais des contribuables.

Le Conseil National Elargi du SNETAA-EIL constate que les propos du Président de la République inspirent une politique gouvernementale qui s'attaque systématiquement à l'école laïque, notamment :

- en supprimant des emplois de fonctionnaires par dizaines de milliers dans l'enseignement public et en réduisant les capacités d'accueil des établissements publics d'enseignement, imposant ainsi le départ d'élèves vers les établissements privés ;
- en finançant l'ouverture de classes relevant de l'enseignement catholique dans les banlieues, alors que dans les mêmes quartiers, les établissements publics en ZEP voient leur budget réduit ;
- en finançant la construction d'un lycée privé à Sartrouville pouvant accueillir 650 élèves, en contradiction avec les principes législatifs en vigueur en matière de financement d'établissements scolaires privés ;
- en créant une commission qui a pour but de revenir sur la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 ;
- en signant un protocole avec le Vatican pour légitimer des titres universitaires attribués par des établissements d'enseignement supérieur catholiques, concernant la reconnaissance des diplômes tant profanes que canonique, décernés par les universités catholiques. Ce protocole abolit de fait le monopole de collation des grades par l'Etat institué par une loi de 1880, et contrevient à plusieurs dispositions du droit français.

Le SNETAA-EIL en demande l'annulation, tout comme il exige l'abrogation de son décret d'application n°2009-427 en date du 16 avril 2009.

Le SNETAA-EIL rappelle que la loi de séparation des Eglises et de l'Etat a instauré depuis 1905 la paix civile, sociale, et citoyenne au sein de la République. Elle ne saurait souffrir, aujourd'hui comme hier, ni exception, ni aménagement. De même, la laïcité ne saurait être qualifiée en aucune sorte.

Pour le SNETAA-EIL la laïcité qui n'est ni un dogme ni un concept figé, correspond à la liberté absolue de conscience et permet aux hommes de vivre ensemble dans une même société, en respectant les choix et les convictions des autres. Le SNETAA-EIL rappelle que la laïcité, principe fondateur de la République, inscrit dans l'article premier de la Constitution de la Ve République, fait devoir à l'Etat de garantir à chaque citoyen sa liberté de conscience.

Le SNETAA-EIL rappelle que l'école laïque et républicaine doit être préservée de toute pénétration économique, confessionnelle, idéologique ou philosophique, même déguisée sous des dehors dits culturels : « ni patronage, ni patronat ». Elle doit former l'homme, le travailleur, le citoyen et permettre aux jeunes de tous milieux, de toutes origines, de se connaître, d'apprendre le respect de l'autre dans sa différence pour vivre ensemble et devenir des hommes maîtres de leur destin. Le SNETAA-EIL demande la fin des situations particulières qui s'appliquent en Alsace-Moselle, en Guyane, dans les Communautés d'Outre-mer (COM), et dans les Pays d'Outre-mer (POM). Aussi le SNETAA-EIL demande-t-il qu'une formation à la laïcité soit incluse à la formation des professeurs stagiaires.

Le SNETAA-EIL exige le maintien du caractère national des diplômes et réitère son attachement à la collation de grades et diplômes exclusivement par l'Education Nationale. Le SNETAA-EIL confirme ses mandats concernant les GRETA, réaffirme son opposition à l'alternance et à l'apprentissage et condamne le dualisme scolaire, même quand il s'organise sous couvert des services publics (UFA et CFA publics,...). Dans ce cadre, les finances des collectivités territoriales qui sont des finances publiques, ne doivent pas être utilisées pour financer l'apprentissage, ni pour en assurer la promotion. La relance de l'apprentissage est un leurre : elle n'a pour but que de réduire temporairement le nombre de chômeurs.

Le SNETAA-EIL réaffirme que seule l'Ecole Publique laïque est l'école de la République. En conséquence, l'Etat doit faire face à sa mission dans le respect du principe républicain : **« A ECOLE PUBLIQUE, FONDS PUBLICS, A ECOLE PRIVEE, FONDS PRIVES »**.

Le SNETAA-EIL condamne toutes les campagnes de dénigrement des personnels de l'Ecole Publique Laïque, de leurs métiers, et demande que l'Etat s'implique de façon efficace dans la revalorisation de leurs conditions morales et matérielles.

Le SNETAA-EIL appelle les personnels des LP, SEP, SEGPA, EREA, collèges et lycées, ainsi que tous les défenseurs de la laïcité à se mobiliser pour défendre cette valeur fondamentale de la République, seule garante de la paix citoyenne depuis plus d'un siècle.

Pour : 142 Contre : 0 Abstention : 3 refus de Vote : 0 Président Yves-Henri Saulnier Rapporteur Richard Antoine